

d'honneur du 5 novembre 1864, officier du 14 août 1869, officier de l'Instruction publique du 26 juin 1866.

**TERNAUX (LOUIS-GUILAUME)**, député de 1818 à 1824 et de 1827 à 1831, né à Sedan (Ardennes) le 7 octobre 1763, mort à Saint-Ouen (Seine) le 2 avril 1833, « fils de Charles-Louis Ternaux, marchand manufacturier de draps, et de Marie-Marguerite Malot », eut, à seize ans, la direction de la fabrique de draps que son père avait fondée, et dont il sut augmenter rapidement l'importance. D'abord partisan de la révolution, il protesta néanmoins, au point de vue commercial, contre les assignats, par sa brochure : *Vœu d'un patriote* (1793), fut élu peu après membre de l'administration municipale de Sedan, et, compromis, après le 10 août, dans le mouvement royaliste dont La Fayette avait pris l'initiative, dut émigrer. Il alla en Allemagne puis en Angleterre, où il étudia avec beaucoup de soin les divers procédés de fabrication des étoffes. Revenu en France sous le Directoire, il devint membre de la chambre de commerce et du conseil général des manufactures, fonda de nouvelles fabriques dans les Ardennes, le Maine, l'Eure, et fut décoré de la main même de l'empereur, le 4 juin 1810. Il s'était cependant montré hostile à l'établissement du consulat à vie et de l'empire. En 1814, il adhéra au rétablissement des Bourbons, dont le retour lui paraissait devoir assurer la paix. Il les suivit à Gand, pendant les Cent-Jours, et, après Waterloo, entra au conseil général de la Seine, où il resta jusqu'en 1822. Il y fit partie de plusieurs commissions, notamment de celle des subsistances, et publia à ce propos en 1816, lors de la disette, un *Mémoire* remarquable sur l'approvisionnement de Paris. Président du collège électoral de l'Eure, il fut élu, le 21 octobre 1818, député du grand collège de la Seine, par 1,396 voix (2,227 votants) ; il ne l'avait emporté sur Benjamin Constant que grâce à l'appui énergique que lui prêta le ministère. Ce concours n'aliéna pas son indépendance, et il vota contre les lois d'exception et contre le nouveau système électoral. Une ordonnance royale du 17 novembre 1819 lui avait conféré le titre de baron. Réélu député, le 17 mai 1822, par 1,442 voix (2,320 votants), il acheva d'indisposer le gouvernement en refusant d'approuver la guerre d'Espagne. Aussi ne fut-il pas réélu député en 1824. Il chercha à acclimater en France des moutons et des chèvres qu'il avait fait venir à grands frais du Thibet, pour la fabrication des châles ; il creusa aussi des silos pour la conservation des grains et inventa le *terouen*, produit alimentaire composé de gruau, de pomme de terre, de bouillon d'os, de gélatine et de jus de carottes, qui n'eut qu'un médiocre succès. Ces diverses recherches lui méritèrent un grand nombre de récompenses aux expositions. Réélu député, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral de la Haute-Vienne (Saint-Junien), le 17 novembre 1827, par 140 voix (252 votants, 291 inscrits), contre 79 à M. Génébrias de Gouttepaugon, et, le 23 juin 1830, par 166 voix (258 votants, 306 inscrits), contre 90 à M. de Moutbron, il prit d'abord place au centre, puis se rapprocha de l'opposition libérale, vota l'Adresse des 221, et prit une part assez active à la révolution de juillet. Il ne se représenta pas aux élections générales de 1831, ses affaires commerciales étant alors quelque peu compromises. Il put cependant solder tous ses créanciers avant sa mort survenue en 1833. On ouvrit en

sa faveur de ses petites-filles une souscription publique qui ne réunit qu'une somme insignifiante. On a de M. Ternaux : *Mémoire sur la conservation des grains dans les silos* (1821) ; *Essai sur la fabrication de la polenta et du terouen* (1825) ; *Notice sur l'amélioration des troupeaux de moutons en France*.

**TERNAUX (LOUIS-MORTIMER)**, député de 1812 à 1818, représentant en 1818, en 1819 et en 1871, né à Paris le 22 novembre 1808, mort au château de Beaumont-les-Autels (Eure-et-Loir) le 6 novembre 1871, neveu du précédent, fit partie, en 1830, de la commission des récompenses nationales, entra ensuite au conseil d'Etat, et fut nommé, en 1837, maître des requêtes. Membre du conseil général de la Seine, tout dévoué à la monarchie constitutionnelle, il se présenta, le 21 mai 1842, dans le 2<sup>e</sup> collège des Ardennes (Rethel), pour succéder à la Chambre des députés, au maréchal Clauzel, décédé, et fut élu par 317 voix (501 votants, 570 inscrits), contre 116 à M. de la Tour du Pin et 63 à M. Tantou. Il siégea dans la majorité, fut réélu, le 9 juillet suivant, par 285 voix (475 votants, 569 inscrits), contre 185 à M. de la Tour du Pin, se rapprocha alors de la fraction la plus modérée de l'opposition, et s'occupa spécialement de questions industrielles et administratives. Après la révolution de février, M. Mortimer Ternaux fut élu, par les conservateurs des Ardennes, représentant à l'Assemblée Constituante, le 4<sup>e</sup> sur 8, par 37,366 voix (72,152 votants, 85,403 inscrits). Il prit place à droite et vota pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine. Réélu à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, par 49,135 voix (64,313 votants, 89,708 inscrits), il fit partie de la majorité et s'associa, par ses votes et par ses discours, à toutes les lois répressives qui furent votées dans la session. Il ne se rallia point à la politique de l'Elysée, protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre et rentra dans la vie privée. Sous l'Empire, il termina divers travaux relatifs à l'histoire de la Révolution, et dont l'impartialité a été parfois contestée. Son plus important ouvrage est une *Histoire de la Terreur* (1792-1794), qui obtint le grand prix Gobert en 1870. Il donna encore : *Le Peuple aux Tuileries le 20 juin 1792* ; *La Chute de la royauté le 10 août 1792*, etc. Lors des élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il fut réélu représentant des Ardennes, le 5<sup>e</sup> sur 6, par 17,755 voix (57,130 votants, 90,265 inscrits). Il s'inscrivit au centre droit et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant, et mourut au cours de la législature. Chevalier de la Légion d'honneur.

**TERNAUX-COMPANS (CHARLES-HENRI)**, député de 1811 à 1848, né à Paris le 29 avril 1807, mort au château de Castelbiague (Haute-Garonne) le 4 novembre 1864, propriétaire à Paris, fut élu, le 14 septembre 1814, député du 7<sup>e</sup> collège de la Loire-Inférieure, en remplacement de M. Jollan démissionnaire, par 167 voix (309 votants, 531 inscrits), et fut réélu, le 1<sup>er</sup> août 1816, par 170 voix (312 votants, 385 inscrits), contre 111 à M. de la Rochette. Il prit place à gauche, parut rarement à la

tribune, bien qu'il eût une grande réputation d'esprit et d'à propos, et vota contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition sur les députés fonctionnaires. Il rentra dans la vie privée à la révolution de février.

**TERNAY (COMTE DE).** — Voy. ARSAC.

**TERNISIEN (HENRY-ÉLISSE-STANISLAS)**, député de 1838 à 1839, né à Cayenne (Guyane) le 6 juin 1817, débuta dans la vie politique le 25 octobre 1835, comme candidat républicain aux élections législatives de Cochinchine ; il échoua alors avec 412 voix contre 418 à l'élu, M. Blancubé, dont il chercha vainement à obtenir l'invalidation. A la mort de son ancien concurrent, M. Ternisien se représenta et fut élu, le 27 mai 1838, au second tour de scrutin, député de la colonie, par 710 voix (1,216 votants, 2,141 inscrits), contre 491 à M. Carabelli, également républicain. Les suffrages au premier tour s'étaient répartis entre MM. Ternisien 481, Carabelli 361 et Laurans 212. Son élection fut annulée (octobre suivant) pour irrégularité dans la confection des listes électorales, et, en décembre, la Chambre et le Sénat adoptèrent une proposition ajournant au 1<sup>er</sup> avril 1839 l'élection de Cochinchine, afin d'établir de nouvelles listes électorales, où l'on n'inscrirait pas les noms des indigènes de l'Inde française résidant à Saïgon, parce qu'ils se trouvent dans une autre colonie que leur pays natal. Au mois d'avril, l'élection fut reportée aux élections générales de septembre suivant.

**TERRAL (JOSEPH)**, membre de la Convention né à Lacauze (Tarn) en 1749, mort à une date inconnue, était homme de loi à Lacauze avant la Révolution. Administrateur du Tarn, en 1790, il fut élu, le 7 septembre 1792, premier suppléant à la Convention par ce département avec 293 voix (356 votants). Terral fut admis à siéger le 18 juin 1793, à la place de Daubermesnil, démissionnaire. Il prit très rarement la parole dans l'Assemblée, et disparut de la scène politique après la session.

**TERRASSON (CLAUDE-MARIE, CHEVALIER)**, député au Corps législatif en l'an X, né à Lyon (Rhône) le 5 juillet 1746, mort le 9 juillet 1812, était sous-officier au moment de la Révolution. Il prit part aux campagnes de l'armée du Nord et du Rhin et devint chef de brigade après la bataille de Neuwied. Partisan de Bonaparte, il fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député du Rhône au Corps législatif, et en sortit en l'an XV. Membre de la Légion d'honneur du 4 frimaire an XII, commandeur de l'ordre du 25 prairial suivant, il fut créé chevalier de l'empire le 26 avril 1809 ; il avait pris sa retraite avec le grade de colonel.

**TERRASSON DE MONTLEAU (ALEXANDRE-RENÉ-GABRIEL DE)**, député de 1824 à 1827, né à Angoulême (Charente) le 13 mai 1773, mort à une date inconnue, « fils de Jean de Terrasson de Montleau, et de Julie-Françoise de Terrasson de Vernueil », servit dans les armées du roi avant la Révolution. Il émigra en 1791, rentra en France sous le Consulat, et fut nommé, en 1801, conseiller général de la Charente ; il présida ce conseil sous la Restauration. Maire de Saint-Estèphe, il se présenta à la députation, le 10 août 1822, dans le collège de département de la Charente, et échoua, avec 23 voix contre 145 à l'élu, M. Descordes, et 64 à M. Vallier ;

mais il fut élu, le 6 mars 1824, dans le même collège, par 167 voix (195 votants, 263 inscrits). Il prononça un discours sur la loi des finances où il ne ménagea pas les critiques au gouvernement, et se compara lui-même, pour sa rude franchise, au paysan du Danube. En juillet 1824, une place de conseiller de préfecture étant devenue vacante à Angoulême, le ministre de l'Intérieur reçut d'Angoulême, le 1<sup>er</sup> août, une lettre sans signature, ainsi conçue : « Mgr, voulez-vous avoir au ministère un ami dévoué et dans la province, nommé (sic) M. Terrasson de Montleau ; faites la nomination avec grâce, sans exiger qu'il sollicite, et vous êtes assuré de lui, car il a sollicité cette place il y a deux ans. » Bien que M. de Montleau ne fût pas sur la liste des candidats présentés par le préfet, il fut nommé le 13 octobre ; il refusa, donna sa démission de maire et recommanda un autre candidat. Nouvelle lettre anonyme au ministre ; « Mgr, si l'on voulait sincèrement de M. de Montleau, était-il nécessaire que toute la ville sût que vous ne l'aviez nommé que parce que vous avez été informé que cette place, qu'il avait sollicitée il y a longtemps, lui serait agréable. Qu'il sache que le roi ne peut avoir un fonctionnaire plus capable et plus dévoué, qu'on ne lui en présentera pas un autre, et vous verrez s'il refuse. Que vous avez pour vous seconder d'agents maladroits ou mal intentionnés ! » M. de Montleau persista dans son refus, et ne fut pas réélu député aux élections générales de 1827.

**TERRATS (JOSEPH-FRANÇOIS)**, député en 1789, né à Perpignan (Pyénées-Orientales) le 29 octobre 1710, mort à Paris le 10 juin 1796, était juge de la viguerie de Roussillon, lorsqu'il fut élu, le 27 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la province du Roussillon. Adjoint au doyen des communes, il signa le serment du Jeu de paume, fut envoyé en députation auprès du roi, et ne joua à la Constituante qu'un rôle effacé.

**TERRAY.** — Voy. MOREL-VINDÉ.

**TERREBASSE (DE).** — Voy. JACQUIER.

**TERRÈDE (SIMON-PIERRE-ANTOINE)**, député en 1791, né à une date inconnue, mort à Paris le 18 novembre 1792, était médecin à Laigle (Orne) quand il fut élu, le 8 septembre 1791, député de l'Orne à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> sur 10, par 257 voix sur 421 votants. Il fut membre adjoint du comité des secours publics et du comité des pétitions, et, après la session, devint juge de paix à Laigle. Il mourut peu de jours après cette dernière élection.

**TERRIER (BARTHÉLEMY)**, représentant en 1843 et en 1849, né à Montagnat (Allier) le 9 juin 1805, mort au Donjon (Allier) le 24 novembre 1876, étudia la médecine, se fit recevoir docteur et exerça sa profession au Donjon (Allier) (1838). Républicain ardent, il lutta énergiquement contre le gouvernement de Louis-Philippe, subit, en 1831 et 1834, deux condamnations politiques, et, après la révolution de février, fut élu (23 avril 1848) représentant de l'Allier à l'Assemblée constituante, le 4<sup>e</sup> sur 8, par 52,930 voix (72,233 votants, 89,404 inscrits). Il prit place à gauche, fit partie du comité de l'instruction publique, et vota avec les démocrates avancés contre le rétablissement du cautionnement et de la con-

trainte par corps, contre les poursuites contre Louis Blanc et Causse, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, pour la Constitution, contre l'ordre du jour en l'honneur de Cavagnac, contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre les crédits de l'expédition romaine, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 7, par 40,424 voix (65,506 votants, 90,096 inscrits), il s'inscrivit au groupe de la Montagne, s'associa à toutes les protestations comme à tous les votes de ce groupe politique contre les lois restrictives qui obtinrent l'agrément de la majorité, protesta contre le coup d'Etat, et fut compris dans la première liste des bannis après le 2 décembre 1851. Il résida successivement en Belgique et en Angleterre, et revint passer au Donjon les dernières années de sa vie.

**TERRIER DE MONCIEL** (ANTOINE-RENÉ-MARIE, MARQUIS DE) ministre de l'Intérieur, né à Dôle (Jura) le 12 août 1757, mort à Samsalen (Suisse) le 29 août 1831, d'une famille de la Franche-Comté dont la terre de Monciel fut élevée en marquisat en 1740, suivit d'abord la carrière militaire, puis devint (1790) président du département du Jura, et (1791) ministre plénipotentiaire près l'électeur de Mayence. Le 18 juin 1792, Terrier de Monciel fut appelé à succéder à Roland, comme ministre de l'Intérieur. Il fit plusieurs communications à l'Assemblée législative, rendit compte de la journée du 20 juin qu'il avait vainement cherché à prévenir, donna des détails sur la situation de Paris, et termina son discours par ces mots : « Le roi a été mis en sûreté par quelques citoyens et gardes nationales, contre les attentats qu'auraient pu commettre quelques misérables qui auraient fait porter un deuil éternel à la France... » De violents murmures partirent alors des bancs de la gauche, et Terrier de Monciel se trouva en butte à l'hostilité des chefs de la majorité. Avec tous les ministres il présenta le tableau de la situation intérieure et extérieure de la France, puis donna, comme ses collègues, sa démission (21 juillet). Au lendemain de la journée du 10 août, poursuivi par le parti révolutionnaire, il demanda asile au Jardin des Plantes, à Bernardin de Saint-Pierre, qui le reçut froidement. Terrier se réfugia de là à l'étranger, rentra en 1806, et vécut oublié jusqu'en 1814. Il fut, à cette époque, mêlé aux négociations qui précédèrent la première Restauration, notamment auprès de l'empereur Alexandre, et n'eut plus à remplir dans la suite aucun rôle politique.

**TERRIER-SANTANS** (MARIE-ANTOINE-CHARLES-SUZANNE, MARQUIS DE), député de 1820 à 1830, né à Besançon (Doubs) le 8 février 1773, mort à Besançon le 21 juin 1832, émigra à la Révolution, rentra en France avec les Bourbons, et fut fait chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Maire de Besançon, il fut successivement élu député du grand collège du Doubs, le 13 novembre 1820, par 94 voix (150 votants, 161 inscrits); du 2<sup>e</sup> arrondissement électoral du même département (Besançon) le 15 février 1824, par 248 voix (287 votants, 341 inscrits); de nouveau du grand collège du Doubs, le 24 novembre 1827, par 70 voix (127 votants, 137 inscrits), et, le 4 juillet 1830, par 73 voix (125 votants, 125 inscrits). M. de Terrier prit place au centre et vota constamment avec le parti ministériel. Nommé

gentilhomme de la chambre du roi à l'époque du sacre de Charles X, il refusa, en 1830, de prêter serment à Louis-Philippe par la lettre suivante :

« Besançon, le 29 août 1830.

« Monsieur le président,

« Je ne crois pas avoir le droit de changer l'ordre de succession au trône de France et la charte constitutionnelle du royaume. En conséquence, je ne puis prendre part aux opérations de la Chambre, et la prie de recevoir ma démission.

« J'ai l'honneur d'être, etc...

« DE TERRIER-SANTANS, député du Doubs. »

**TERVES** (PIERRE-GABRIEL-LÉONCE, COMTE DE), député de 1831 à 1839, né à Angers (Maine-et-Loire) le 1<sup>er</sup> août 1810, commanda une compagnie des mobiles de Maine-et-Loire pendant la guerre de 1870-71, et fit les campagnes de la Loire et de l'Est. Membre et secrétaire du conseil général de Maine-et-Loire pour le canton du Lion-d'Angers (1875), membre de la commission de permanence, il fut, aux élections législatives de 1876, le candidat des conservateurs-royalistes de l'arrondissement de Segré, et obtint 5,911 voix seulement, contre 7,315 à l'élu, M. L. Janvier de la Motte, impérialiste. Plus heureux dans le même arrondissement, le 21 août 1881, M. de Terves fut élu député par 7,688 voix (11,298 votants, 17,439 inscrits), contre 6,421 à M. Louis Janvier de la Motte, député sortant. Il prit place à droite, et vota avec la minorité conservatrice, contre les divers ministères de la législature, contre les crédits de l'expédition du Tonkin, parla sur les affaires de Tunisie et du Sénégal, et présenta sans succès (juin 1884, au Congrès) une proposition pour la suppression de l'indemnité allouée aux députés. Inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste monarchiste de Maine-et-Loire, il fut réélu député de ce département, le 8<sup>e</sup> et dernier, par 72,820 voix (123,110 votants, 151,859 inscrits). Il reprit sa place à droite, combattit, comme précédemment, la politique sociale et coloniale du gouvernement républicain, parla sur des questions industrielles et agricoles dans le sens protectionniste, vota contre l'expulsion des princes, contre la loi militaire, et se prononça, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes; absent par congé lors des scrutins sur le projet de loi Lisbonno et sur les poursuites contre le général Boulanger.

**TESNIÈRE** (FRANÇOIS-PIERRE), député au Corps législatif de 1854 à 1863, né à Saint-Amant (Charente) le 20 juillet 1827, mort à Paris le 9 juin 1863, fut reçu avocat et entra dans la magistrature. Il était substitut du procureur impérial à Angoulême et conseiller général de la Charente, lorsqu'il fut élu député de la 2<sup>e</sup> circonscription de ce département au Corps législatif, le 24 décembre 1854, par 18,066 voix (21,300 votants, 34,331 inscrits), contre 2,864 à M. Fajol, avocat, en remplacement du colonel Lemercier, décédé. M. Tesnière, dont le gouvernement avait appuyé la candidature, appartenait à la majorité dynastique. Il fut réélu, le 22 juin 1857, par 13,369 voix (24,515 votants, 34,330 inscrits), contre 11,055 à M. Bourant, maire de Cognac, ne cessa de voter selon les vœux du pouvoir, et mourut à

la fin de la législature. Chevalier de la Légion d'honneur.

**TESNIÈRE DE BRESMÉNIL** (JEAN-VICTOR BARON), député au Corps législatif en 1807, né à Avranches (Manche) le 8 mars 1763, mort à Avranches le 10 décembre 1811, « fils de Jean-Baptiste-François Tesnière, sieur de Bresménil, conseiller du roy en l'élection d'Avranches, et de dame Marie-Anne-Jeanne-Louise Leroy de Macay », était lieutenant général du bailliage d'Avranches à l'époque de la Révolution. Il fut, en 1788, membre de l'assemblée provinciale de la Basse-Normandie, participa à la rédaction des cahiers, et devint ensuite officier municipal d'Avranches et président de l'administration du département de la Manche (1792). Conseiller général de ce même département après le 18 brumaire, président de canton, titre qui lui permit d'assister au couronnement de l'empereur, président du collège électoral d'Avranches, il fut élu, le 7 mars 1807, par le Sénat conservateur, député de la Manche au Corps législatif; il en sortit en 1811. Il avait été créé baron de l'empire avec majorat, le 18 juin 1809.

**TESNIÈRES** (ANSELME-FRANÇOIS), député de 1831 à 1848, né à Palluau (Charente) le 22 avril 1787, mort à Angoulême (Charente) le 19 avril 1854, entra dans la magistrature, et devint substitut puis procureur du roi à Angoulême, et conseiller général. Candidat à la députation, le 23 juin 1830, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral de la Charente (Angoulême), il échoua avec 133 voix, contre 318 à Pélu, M. Gollibert des Seguins; il fut ensuite successivement élu, dans le 2<sup>e</sup> collège du même département (Barbezieux), le 21 juin 1834, par 152 voix (280 votants, 357 inscrits), contre 123 à M. Levraut; le 4 novembre 1837, par 227 voix (345 votants, 418 inscrits); le 2 mars 1839, par 253 voix (343 votants); le 9 juillet 1842, par 263 voix (366 votants, 452 inscrits), contre 89 à M. Pillion; le 1<sup>er</sup> août 1846, par 289 voix (405 votants, 509 inscrits), contre 97 à M. Pillion. M. Tesnières prit place parmi les ministériels, fut l'un des 231 députés qui votèrent, en 1839, en faveur du cabinet Molé, et se prononça pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, pour l'indemnité Pritchard, contre la proposition Rémusat. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique.

**TESSÉ** (RENÉ-MANS FROULAY, COMTE DE), député en 1789, né au Mans (Sarthe) le 9 octobre 1736, mort à Paris le 21 janvier 1814, entra fort jeune dans les armées du roi, fit les campagnes de la guerre de Sept ans, et devint maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis. Lieutenant général au moment de la Révolution, il fut élu, le 28 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéschaussée du Maine. Il se montra fort hostile aux réformes, s'efforça de défendre les prérogatives royales, fit partie du comité des rapports, obtint un congé le 11 février 1790, et donna sa démission le 5 mai suivant. Il émigra, reentra en France sous le Consulat, et ne prit plus aucune part aux affaires publiques.

**TESSIÉ DE LA MOTTE** (EUGÈNE - MARIE), député de 1837 à 1848, représentant du peuple en 1848, né aux Rosiers (Maine-et-Loire) le

23 décembre 1799, mort aux Rosiers le 13 décembre 1877, entra en 1818 dans les gardes du corps du roi, et fut obligé de donner sa démission, en raison de ses opinions avancées. Condamné à mort par contumace comme impliqué dans la conspiration du général Berton (1823), il ne reentra en France que peu de temps avant la révolution de 1830, prit une part active aux trois journées, reçut en récompense la décoration de juillet, s'engagea comme volontaire dans les troupes destinées à réprimer le soulèvement de la Vendée, et fut décoré de la Légion d'honneur (12 mars 1831). Maire des Rosiers, conseiller général, il se présenta à la députation, le 12 juin 1837, dans le 6<sup>e</sup> collège de Maine-et-Loire (Doué), et échoua avec 67 voix, contre 94 à l'élu, M. Allain-Targé; il fut ensuite successivement élu député du même collège, le 4 novembre 1837, par 129 voix (216 votants, 316 inscrits), contre 79 à M. Allain-Targé, député sortant; le 2 mars 1839, par 150 voix (276 votants, 323 inscrits) contre 124 à M. Allain-Targé; le 9 juillet 1842, par 156 voix (300 votants, 318 inscrits) contre 149 à M. Allain-Targé; le 1<sup>er</sup> août 1846, par 197 voix (380 votants, 431 inscrits), contre 155 à M. Allain-Targé. M. Tessié de la Motte prit d'abord place au centre ministériel, puis passa bientôt à l'opposition, et vota contre le ministère Molé, contre la dotation du duc de Nemours, pour l'adjonction des capacités et contre l'indemnité Pritchard. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée constituante, le 2<sup>e</sup> sur 13, par 123,156 voix. Il fit partie du comité de la Marine, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il retourna dans son pays natal, toujours maire des Rosiers, et fut nommé officier de la Légion d'honneur le 13 août 1863.

**TESSIÈRE.** — Voy. BOISBERTRAND (DE).

**TESSIÈRE DE MIREMONT** (PHILIPPE-PAUL), député de 1824 à 1827, né à Burçé (Dordogne) le 10 mars 1769, mort à Lyon (Rhône) le 13 janvier 1855, chevalier de Saint-Louis et maire de Vienne, fut élu, le 25 février 1824, député du 4<sup>e</sup> arrondissement électoral de l'Isère (Vienne), par 146 voix (225 votants, 260 inscrits), contre 75 à M. Lombard de Quincieux. Il prit place parmi les ministériels, sans paraître à la tribune, échoua, le 16 novembre 1827, dans le même arrondissement, avec 74 voix contre 123 à Pélu, M. Aug. Périer, et ne se représenta plus.

**TESSON** (DENIS), député en 1791, né et mort à des dates inconnues, était membre du directoire de département de la Manche, quand il fut élu, le 8 septembre 1791, député de la Manche à l'Assemblée législative, le 7<sup>e</sup> sur 13, par 293 voix sur 661 votants. Son rôle politique fut des plus obscurs et prit fin avec la session.

**TESTE** (JEAN-BAPTISTE), représentant aux Cent-Jours, député de 1839 à 1843, pair de France et ministre, né à Bagnols (Gard) le 20 octobre 1790, mort à Chaillot (Seine) le

20 avril 1852, « fils de maître Antoine Teste, avocat au parlement, et d'Elisabeth Boyer », fit ses études chez les Josophistes de Lyon, et se distingua, de bonne heure, par les « formes démocratiques » de son débit oratoire, comme disait de lui Portalis. Reçu avocat à Paris, il plaça quelque temps avec succès au barreau de cette ville, puis vint se fixer à Nîmes, où il ne tarda pas à se faire une grande réputation. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon lui confia les fonctions de directeur de la police à Lyon. En même temps, il avait été élu représentant du grand collège du Gard à la Chambre des Cent-Jours (7 mai 1815) par 60 voix sur 73 votants ; mais ses fonctions administratives ne lui permirent pas de siéger. Proscrit par la seconde Restauration, il dut se réfugier à Liège, où il reprit l'exercice de sa profession d'avocat ; s'étant fait le défenseur d'un journal, le *Mercur surveillant*, qui avait attaqué les gouvernements russe et autrichien, il fut expulsé du pays et ne put y rentrer qu'au bout de vingt-deux mois. Dans l'intervalle il avait tenté de se fixer à Paris, mais on lui avait refusé l'inscription au barreau. Il demeura donc à Liège jusqu'en 1830, plaidant avec succès et possédant une belle clientèle. Le roi Guillaume le chargea de diriger ses affaires domaniales, et lors du procès qui eut lieu, au sujet du duché de Bouillon, entre les Rohan et les d'Orléans, il plaça pour ces derniers. De retour à Paris après la révolution de juillet, il se fit inscrire au barreau, s'y plaça bientôt au premier rang, et fut nommé avocat du domaine et du trésor. Élu, le 6 juillet 1831, député du 1<sup>er</sup> collège du Gard (Uzès), par 217 voix (375 votants, 488 inscrits), contre 145 à M. Mardier de Montjan, il siégea d'abord dans les rangs du tiers-parti libéral et se fit remarquer par son ardeur à défendre le nouveau régime. Il se mêla principalement, et avec une grande habileté, aux discussions relatives à la législation, au commerce et aux travaux publics. Réélu, le 21 juin 1834, par 227 voix (349 votants, 464 inscrits), contre 111 à M. de Dreux-Brézé, il fut nommé, le 10 novembre suivant, ministre de l'Agriculture et du Commerce ; mais il ne resta que huit jours à ce poste, devint vice-président de la Chambre, obtint sa réélection comme député, le 13 décembre 1834, par 243 voix (253 votants, 507 inscrits), puis le 4 novembre 1837, par 266 voix (276 votants, 501 inscrits), s'associa aux votes de la majorité, et, dans la session de 1838, fit partie de la coalition qui amena la chute du ministère Molé. Réélu député, le 2 mars 1839, par 256 voix (418 votants), il accepta le portefeuille de la Justice dans le cabinet du 12 mai 1839, et sollicita le renouvellement de son mandat législatif, qu'il obtint le 23 juin suivant, par 280 voix (289 votants). Pendant son passage aux affaires, il nomma une commission chargée d'étudier les moyens de supprimer la vénalité des offices ministériels. Le 29 février 1840, l'administration nouvelle ayant été renversée à la suite de la présentation du projet de dotation du duc de Nemours, Teste se retira avec ses collègues devant le vote hostile de la Chambre. Pour le dédommager de la lucrative clientèle qu'il avait perdue, Louis-Philippe le fit entrer, avec le portefeuille des Travaux publics, dans le cabinet formé le 29 octobre 1840 sous la présidence du maréchal Soult ; il s'y maintint jusqu'au 16 décembre 1843, et fit voter trois lois importantes, celle de l'expropriation pour cause d'utilité publique (1841), la loi des chemins de fer (1842) et celle des brevets d'invention (1843). A sa sortie du cabinet, il fut nommé (16 décembre 1843) prési-

dent de la chambre civile à la cour de cassation et pair de France. Grand-officier de la Légion d'honneur (1846), il jouissait alors de la plus haute considération, lorsqu'il se vit tout à coup compromis dans un procès qui eut un retentissement considérable et qui contribua puissamment à mettre en pleine lumière la corruption et la vénalité qui s'étaient introduites dans certaines régions de la politique. Au mois de mai 1847, au cours d'une instance portée devant le tribunal civil de la Seine par un nommé Parmentier, directeur des mines de sel de Gouhenans, contre divers membres de la société dont il était le gérant, auxquels il réclamait la restitution d'un certain nombre d'actions, il fut publié divers mémoires contenant des fragments de lettres écrites par le général Despans-Cubières. De cette correspondance, non désavouée par le général, il résultait que, pour obtenir la concession de l'exploitation des mines de Gouhenans, le général Cubières s'était concerté avec le sieur Parmentier afin d'acheter à prix d'argent l'appui du ministre des Travaux publics, Teste, que ce maréchal avait été conclu en 1842, et qu'il avait reçu son exécution. « Il n'y a pas à hésiter, disait une des lettres, sur les moyens de nous créer un appui intéressé dans le sein même du conseil. J'ai le moyen d'arriver jusqu'à cet appui ; c'est à vous d'aviser aux moyens de l'intéresser... » Les journaux donnèrent une publicité énorme à ces révélations, dont s'émut très vivement l'opinion publique. Bientôt une ordonnance royale déclara ce grave procès à la cour des pairs. En conséquence, le 8 juillet 1847, le général Despans-Cubières, ancien ministre de la Guerre, Teste, Parmentier et le sieur Pellapra, ancien receveur général, qui avait servi d'intermédiaire entre les coaccusés et l'ancien ministre des Travaux publics, furent traduits devant cette haute juridiction sous l'inculpation de corruption, et Cubières ainsi que Pellapra sous celle d'escroquerie. La veille, Teste s'était démis de toutes ses fonctions publiques. Le roi, dit-on, gourmanda fort le chancelier pour avoir mis Teste en prévention : « Vous avilissez, lui dit-il, l'autorité, la puissance, le gouvernement. » Teste comparut devant la Chambre des pairs, mit énergiquement avoir reçu de Despans-Cubières une somme de 94,000 fr. pour concéder les mines de Gouhenans ; mais, le 12, Mme Pellapra, dont le mari était en fuite, fit parvenir à la cour des pièces accablantes contre Teste ; c'étaient des fragments de livres et de papiers qui prouvaient que l'ex-ministre avait bien reçu la somme ; le témoignage d'un agent de change vint confirmer les opérations faites afin de transformer les valeurs de la société en argent, puis une partie de l'argent en bons du trésor. A cette nouvelle, l'ancien ministre, désespéré, tenta de se tuer (12 juillet) en se tirant à la tempe et dans la région du cœur deux coups d'un pistolet que lui avait apporté son fils, mais qui ne produisirent qu'une blessure légère. Le lendemain, il refusa de venir à l'audience, « les pièces produites, écrivit-il au chancelier, ne laissant plus de place à la contradiction. » Dès lors le procès était jugé. Le 17 juillet, la cour condamna Teste à trois ans d'emprisonnement, à la restitution des 94,000 francs et à une amende de pareille somme à verser dans la caisse des hospices de Paris. Transféré à la prison du Luxembourg, qu'il avait fait construire et où il fut le premier ministre enfermé, il y resta jusqu'au 13 août 1849, obtint alors du président L.-N. Bonaparte l'autorisation de terminer sa peine dans une

maison de santé à Chaillot, ainsi qu'une remise de 50,000 francs sur l'amende qu'il avait encourue. En juillet 1850, Teste quitta la maison de santé et mourut moins de deux ans plus tard.

**TESTE** (FRANÇOIS-ANTOINE, BARON), pair de France, né à Bagnols (Gard) le 19 novembre 1775, mort à Angoulême (Charente) le 8 décembre 1852, frère du précédent, entra à dix-sept ans dans l'armée comme engagé volontaire, parvint rapidement au grade de chef de bataillon, et devint aide de camp du général Chabron. Il prit en Italie une grande part à la prise du fort de Bard, et fut promu (1800) chef de la 5<sup>e</sup> demi-brigade de ligne. Il se distingua au passage de l'Adige, à l'attaque des lignes de Caldiero, au combat de San Pietro, et reçut de Masséna sur le champ de bataille les épaulettes de général de brigade (1805). Il se rendit de là en Dalmatie, défendit Raguse contre les Russes et les Monténégrins, puis passa en Italie. Nommé baron dans la campagne de 1809, et blessé au combat de Sacile, il rejoignit l'armée en Hongrie et décida le gain de la bataille de Raab en enlevant le plateau de Sabathy. Gouverneur de Custrin en 1811, il fit ensuite la campagne de Russie, se battit à la Moskowa, y fut blessé, coopéra à la retraite, et fut nommé général de division (1813). Il commanda une des divisions du corps d'observation sur le Rhin, succéda, comme gouverneur de Magdebourg, au général Haxo, fut fait prisonnier lors de la violation de la capitulation de Dresde, et ne recouvra la liberté qu'après la chute de Napoléon (1814). Pendant les Cent-Jours, Teste fut chargé d'organiser une division du 6<sup>e</sup> corps. Envoyé avec Grouchy à la poursuite des Prussiens, il enleva les hauteurs de Bierge et, après la bataille de Waterloo, soutint dans Namur, avec 2,300 hommes, un combat acharné contre 15,000 Prussiens. Grâce à cette belle résistance, il arrêta court l'élan de l'ennemi et favorisa la retraite de Grouchy, qui put rentrer en France sans être entamé. Licencié au second retour des Bourbons, il fut chargé en 1823 d'une inspection d'infanterie dans l'Ouest. Après la révolution de 1830, le général Teste reçut le commandement de la 11<sup>e</sup> division militaire, qu'il garda jusqu'en 1843. Le 7 novembre 1830, il fut appelé à siéger dans la Chambre des pairs, où il soutint constamment de ses votes le gouvernement de Louis-Philippe. Rendu à la vie privée par la révolution de février, il fut admis à la retraite comme général de division, le 8 juin 1848. Grand-croix de la Légion d'honneur (14 décembre 1849).

**TESTE** (CHARLES-EMMANUEL-ANTOINE), député de 1842 à 1844 et de 1846 à 1848, né à Passis le 5 avril 1805, fils de l'ancien ministre (*Voy. plus haut*), occupait sous Louis-Philippe la situation de conseiller référendaire à la cour des comptes. Élu, le 9 juillet 1842, député du 4<sup>e</sup> collège de Vaucluse (Apt), par 173 voix sur 174 votants et 257 inscrits, il siégea dans la majorité conservatrice avec laquelle il vota, jusqu'au jour où les scandales auxquels se trouva mêlé le nom de son père l'obligèrent à donner sa démission. Il fut remplacé à la Chambre, le 17 février 1844, par M. Mottet. Mais il profita aussitôt d'une vacance qui se produisit dans le 4<sup>e</sup> collège du Gard (Uzès), pour s'y présenter le 13 janvier 1844; il échoua avec 208 voix, contre 246 à l'élu, M. Gouland de Labaume. Il fut plus heureux le 1<sup>er</sup> août

1846, dans le même collège, qui l'élut député par 488 voix (501 votants, 723 inscrits). M. Teste soutint la politique de Guizot. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique. Chevalier de la Légion d'honneur.

**TESTELIN** (ACHILLE-ARTHUR-ARMAND), représentant en 1849, en 1871, et membre du Sénat, né à Lille (Nord) le 6 janvier 1814, servit d'abord comme chirurgien militaire, puis se fit recevoir docteur à Paris en 1837, et alla exercer sa profession dans sa ville natale. Républicain militant sous le règne de Louis-Philippe, et lié avec Delescluze, il fut nommé, après février 1848, commissaire de la République dans le Nord, devint conseiller général, et se pré-enta, le 13 mai 1849, comme candidat du parti républicain avancé à l'Assemblée législative dans ce département; il fut élu, le 24<sup>e</sup> et dernier, par 76,755 voix (183,521 votants, 290,196 inscrits). Il prit place à gauche, dans les rangs de la minorité démocratique, et vota avec la Montagne, contre l'expédition romaine, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel. Il combattit énergiquement la politique de l'Élysée, protesta contre le coup d'État du 2 décembre 1851, et fut alors expulsé de France. Réfugié à Bruxelles, il s'y établit comme médecin, reentra à Lille à l'amnistie de 1859, reprit l'exercice de sa profession, collabora aux journaux de l'opposition, et fut réélu conseiller général du Nord en 1867. Nommé, le 6 septembre 1870, préfet du Nord, puis, le 30 septembre, commissaire de la Défense nationale dans les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, il déploya dans ce poste de réelles qualités administratives et seconda utilement les opérations militaires du général Faidherbe. Pendant la Commune, le gouvernement de Thiers utilisa les anciennes relations de M. Testelin avec Delescluze pour essayer de détacher ce dernier du parti communaliste; M. Testelin échoua dans cette mission, dont il fut question à l'Assemblée lors de la vérification des pouvoirs du nouveau représentant du Nord; en effet, après avoir obtenu, le 8 février 1871, 64,435 voix seulement, sur 262,927 votants, M. Testelin fut élu, le 2 juillet suivant, représentant du Nord, en remplacement de Thiers optant pour la Seine, par 137,116 voix (208,885 votants, 325,463 inscrits). Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine et prit plusieurs fois la parole à l'Assemblée; la vivacité de ses discours et surtout de ses interruptions provoqua parfois d'orageux incidents. Il se mêla notamment aux débats sur la loi pour la répression de l'ivresse, sur celle du recrutement de l'armée, sur celle du monopole des allumettes, sur le projet relatif à l'enseignement de la médecine, sur le travail des enfants dans les manufactures, sur les facultés de médecine, sur la loi électorale, et vota contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles; il s'était abstenu sur l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée. Le 15 décembre 1875, il fut élu sénateur inamovible par l'Assemblée nationale, le 60<sup>e</sup> sur 75, avec 339 voix (676 votants). Il suivit à la Chambre haute la même ligne politique que précédemment, et parut encore plusieurs fois à la tribune, où il continua de se distinguer par l'ardeur de ses polémiques et

de ses réparties. On remarqua particulièrement son intervention dans la discussion du projet de loi sur les insectes nuisibles et la protection des oiseaux utiles (février 1873). Adversaire du gouvernement du 16 mai, il se prononça *contre* la dissolution de la Chambre des députés, prit une part active aux mesures de résistance prises par les gauches sénatoriales, repoussa l'ordre du jour Kerdrel, et soutint le cabinet Dufaure. Il appuya et vota les lois relatives à l'état de siège, au colportage, à l'amnistie des délits de presse, opina *pour* l'article 7 de la loi Ferry sur l'enseignement supérieur, out, au cours de la discussion, une altercation assez violente avec M. Jules Simon, et vota encore *pour* les ministères Gambetta et J. Ferry, *pour* la réforme du personnel judiciaire, *pour* le rétablissement du divorce, *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin, *pour* l'expulsion des pérués, *pour* la nouvelle loi militaire. En janvier 1887, il fut membre du comité fondateur de l'Association de propagande républicaine, et se prononça en dernier lieu, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure de la haute cour contre le général Boulanger. Membre, pour le canton sud-ouest de Lille, et président du conseil général du Nord, membre de plusieurs sociétés savantes, M. Testelin a collaboré aux *Annales d'oculistique*, au *Bulletin médical du Nord*, et a traduit de l'anglais le *Traité pratique des maladies des yeux* de Mackenzie (1813).

**TEULLÉ** (FRANÇOIS-MARIE-CYRIEN, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Caumont (Tarn-et-Garonne) le 15 septembre 1793, mort à Caumont le 20 novembre 1848, fut élevé au collège de l'Espérance à Toulouse, s'engagea, à la Révolution, dans le 4<sup>e</sup> bataillon de la Haute-Garonne, servit à l'armée des Alpes où il se distingua au siège de Toulon, et gagna le grade de capitaine. Nommé peu après adjoint aux adjudants-généraux, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, où, sous Dugommier, Pérignon et Schérer, il se signala au blocus de Bellegarde et aux sièges de Rosas et de Figuière. Il se rendit ensuite à l'armée des côtes de l'Océan, commandée par Hoche, devint, sous le Consulat, aide-de-camp du général de La Rue, chevalier de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), et chef de bataillon. Il fit avec ce grade la campagne de 1805, celles de Prusse et de Pologne, fut créé chevalier de l'Empire le 28 mai 1809, et nommé major au 12<sup>e</sup> de ligne le 11 juillet de la même année. Officier de la Légion d'honneur après Wagram, il fit la campagne de Russie comme colonel du 12<sup>e</sup> de ligne, se distingua à Volontina et à la Moskowa où il fut fait commandeur de la Légion d'honneur, puis à Moscou où Napoléon le créa baron de l'Empire. A la première Restauration, il quitta le service, et fut élu, au retour de l'île d'Elbe, le 13 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours pour l'arrondissement de Castelsarrazin, avec 24 voix (26 votants, 126 inscrits). Il y défendit la cause impériale et demanda la reconnaissance de Napoléon II. Le gouvernement du juillet le nomma maire de Cau mont, conseiller général du canton et vice-président du conseil d'arrondissement de Castelsarrazin.

**TEULON** (JEAN), député de 1815 à 1816, et

de 1830 à 1831, né à Bordeaux (Gironde) le 8 avril 1773, mort à Bordeaux le 11 avril 1831, propriétaire influent, fut élu le 22 août 1815, député du grand collège du Lot-et-Garonne, par 89 voix (171 votants, 285 inscrits); il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, ne fut pas réélu, après la dissolution de cette Chambre (septembre 1816), et se représenta à la députation, le 17 novembre 1827, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral de Lot-et-Garonne (Agen), où il échoua avec 159 voix contre 213 à l'élu, M. de Legat. Il fut plus heureux le 23 juin 1829, et fut élu député de ce dernier arrondissement par 239 voix (418 votants, 516 inscrits), contre 291 à M. de Lugat, député sortant. Mais, fidèle à la branche aînée, il donna sa démission après les Journées de juillet, fut remplacé le 27 mars 1831 par M. Dumon, et mourut quelques jours après.

**TEULON** (PIERRE-EMILE), député de 1831 à 1838, représentant du peuple en 1818, né à Nîmes (Gard) le 17 octobre 1793, mort à Nîmes le 16 mai 1877, fit son droit et prit place au barreau de sa ville natale. Sa famille ayant eu beaucoup à souffrir de la terreur blanche (1815), il fit une opposition constante au gouvernement des Bourbons, fonda, en 1818, une association pour la liberté de la presse, et acheta, en 1827, une charge d'avoué. Après les Journées de juillet, il fut nommé secrétaire général de la préfecture du Gard, fut bientôt révoqué en raison de ses opinions démocratiques, et obtint néanmoins de Casimir Périer un siège à la cour royale de Limoges. Élu, le 5 juillet 1831, député du 2<sup>e</sup> collège du Gard (Nîmes), par 324 voix (367 votants, 632 inscrits), il prit place dans l'opposition modérée, fut nommé conseiller à la cour de Nîmes, et dut se représenter devant ses électeurs, qui lui confirmèrent son mandat, le 13 août 1833 par 163 voix (312 votants, 632 inscrits), contre 148 à M. Griollet. Il ne se représenta pas aux élections générales du 21 juin 1834, mais il se fit réélire, dans le même collège, le 6 septembre suivant, en remplacement de M. Viger dont l'élection avait été annulée, par 177 voix (193 votants, 631 inscrits). Les électeurs le renvoyèrent successivement au palais Bourbon, le 4 novembre 1837, par 265 voix (519 votants, 619 inscrits); le 2 mars 1839, par 318 voix (512 votants); le 9 juillet 1842, par 357 voix (531 votants, 675 inscrits), contre 171 à M. de Labaume; le 1<sup>er</sup> août 1846, par 361 voix (576 votants, 735 inscrits), contre 291 à M. de Labaume. Il siégea dans l'opposition de gauche, fut l'un des 213 députés de la coalition qui votèrent contre le cabinet Molé en 1839, et se prononça *pour* les incompatibilités, *pour* l'adjonction des capacités, *contre* la dotation du duc de Nemours, *contre* les fortifications de Paris, *contre* le recensement et *contre* l'indemnité Pritchard. A la révolution de 1848, il fut nommé commissaire du gouvernement provisoire dans le Gard, puis premier président de la cour de Nîmes. Élu, le 23 avril 1848, représentant du Gard à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 19, par 92,523 voix (103,556 votants, 116,115 inscrits); il fit partie du comité de l'instruction publique, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau,

contre l'interdiction des clubs. Adversaire de la politique de l'Élysée, il ne se représenta pas à la Législative, continua d'exercer ses fonctions de magistrat, et fut admis à la retraite, comme premier président, le 23 mars 1864. Rendu à la vie privée, il se présenta, le 24 mai 1869, comme candidat de l'opposition libérale dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Gard, et échoua avec 11,931 voix contre 11,826 à M. Talabot, élu. On a de lui : *Emile Teulon à ses commettants* (1830); *Henri III*, tragédie.

**TEUTSCH** (EDOUARD), représentant en 1871, né à Wingen (Bas-Rhin) le 5 novembre 1832, s'occupa d'industrie et dirigea une importante verrerie dans son pays natal. Il fut conseiller général du Bas-Rhin, et, le 8 février 1871, fut élu représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 2<sup>e</sup> sur 12, par 95,582 voix (101,741 votants, 145,183 inscrits.) Il se rendit à Bordeaux, et, de même que ses collègues des départements annexés, protesta contre les préliminaires de paix, puis donna sa démission de représentant. Nommé le 1<sup>er</sup> février 1874, par le parti de la « protestation », député d'Alsace-Loiraine au Reichstag (circonscription de Saverne), il donna lecture, dans la séance d'ouverture de la session, à la tribune de l'assemblée allemande à Berlin (16 février), d'une énergique déclaration par laquelle ses amis et lui refusaient le serment à l'empereur. Démissionnaire à la suite de cette patriotique manifestation, M. Teutsch fut appelé par le gouvernement français à remplir le poste de trésorier-payeur général successivement dans les départements de la Haute-Saône, des Vosges et du Saône-et-Loire.

**TEXIER** (NICOLAS-JEAN-RENÉ), député en 1789, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 2 janvier 1749, mort à Chartres le 3 novembre 1832, était chanoine de la cathédrale de Chartres, quand il fut élu, le 11 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux, par le bailliage de Châteauneuf-en-Thimerais, avec 42 voix sur 79 votants. Il y joua un rôle très effacé, refusa d'être membre du comité ecclésiastique, ne parut qu'une fois à la tribune pour parler sur la procédure suivie à l'égard des meneurs du 6 octobre, et se désintéressa de la politique pour s'occuper d'agriculture. Il fonda le *Journal d'Agriculture* et ne se mêla plus aux affaires publiques.

**TEXIER** (ANNE-NICOLAS-ALEXANDRE), député de 1830 à 1831, né à Courville (Eure-et-Loir) le 15 septembre 1772, mort à Courville le 1<sup>er</sup> octobre 1846, « fils de Jean-Baptiste Texier, notaire royal à Courville, et de Madeleine Texier », était propriétaire à Courville et maire de cette commune. Élu, le 19 juillet 1830, député d'Eure-et-Loir au grand collège, par 122 voix (240 votants, 262 inscrits), il prit place dans les rangs de la majorité conservatrice, fut réélu, le 5 juillet 1831, dans le 4<sup>e</sup> collège du même département (Nogent-le-Rotrou), par 100 voix sur 187 votants et 213 inscrits, contre 42 à M. Langlois d'Amilly et 37 à Berlyer, et soutint de ses votes le gouvernement de Louis-Philippe; il ne se représenta pas aux élections de 1834.

**TEXIER.** — Voy. HAUTEFECILLE (COMTE D').

**TÉXIER-MORTEGOUTE** (LÉONARD-MICHEL),

membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né en 1744, mort à une date inconnue, était juge de paix du canton de Dun-le-Pailleteau (Creuse), lorsqu'il fut élu, le 6 septembre 1792, député de la Creuse à la Convention nationale, le 7<sup>e</sup> et dernier, « à la pluralité des voix. » Il siégea parmi les modérés et répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal, dans le procès du roi : « J'étais pour l'appel au peuple, la majorité en a décidé autrement; je me soumetts. Aujourd'hui il faut prononcer sur la peine. Je ne balancerai pas à voter pour la mort, si le salut du peuple devait s'ensuivre; mais l'histoire apprend que des cendres d'un roi en renait un autre; et je vote pour la détentation et le bannissement à la paix. » Réélu, le 21 vendémiaire an IV, député de la Creuse au Conseil des Cinq-Cents par 156 voix (218 votants), il siégea jusqu'en l'an VI, et quitta la vie politique.

**TEXIER-OLIVIER** (LOUIS, BARON), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Reigucac (Indre-et-Loire) le 3 avril 1764, mort à Ortholacras (Corrèze) le 23 juillet 1849, avocat en 1789, fut, comme il le dit lui-même dans une note autobiographique au ministre de l'Intérieur (30 mars 1815), « un des premiers apôtres des principes libéraux dans son département. » Procureur-syndic de Reignac en 1791, membre du bureau de conciliation près le tribunal de Tours (1792), membre du directoire du département d'Indre-et-Loire (septembre de la même année), incarcéré comme suspect en 1793 avec M. Clément de Ris, commissaire du Directoire près l'administration du département (frimaire an IV), il fut élu, le 22 germinal an VI, député d'Indre-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, devint secrétaire du Conseil le 21 mai 1793, donna en cette qualité lecture d'un message du Directoire sur l'état de la France, demanda l'ordre du jour sur la pétition contre l'élection de Sieyès au Directoire, appuya la demande d'un crédit de 50,000 francs pour élever un monument funéraire au général Joubert, tué à Novi, somma Thiers de déclarer publiquement quels étaient les membres de l'assemblée qu'il accusait de conspirer contre la Constitution, et proposa un projet sur les droits des citoyens ex-nobles. Membre du comité de l'intérieur, et mêlé ainsi aux combinaisons que le retour de Bonaparte avait fait naître, il contribua activement au succès du 18 brumaire. Il en fut bientôt récompensé; successivement administrateur de la loterie nationale le 27 frimaire an VIII, préfet des Basses-Alpes le 11 ventôse de la même année, préfet de la Haute-Vienne le 26 ventôse an X, membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, M. Texier-Olivier fut créé baron de l'Empire le 14 février 1810. Révoqué à la première Restauration (1814), et mis à la retraite, il fut réintégré à la préfecture de Limoges aux Cent-Jours (15 avril 1815), et destitué de nouveau au second retour des Bourbons (7 juillet 1815). Il avait reçu en 1814 une pension de retraite de 4,000 francs, qui ne lui fut pas rendue après sa seconde révocation. Il réclama par l'intermédiaire de sa femme, une Vendéenne, Mlle Marie Riélard, à qui il avait sauvé la vie à la déroute du Mans (1793) et qu'il avait épousée alors qu'elle avait 16 ans. Cette considération lui fit accorder (23 février 1816) une pension de 2,000 francs; il réclama encore contre cette diminution de moitié, le 10 avril 1818, demanda une place (janvier 1819), mais ne put rien obtenir.



**TÉZENAS** (ANTOINE-HIPPOLYTE), député de 1876 à 1883, membre du Sénat, né à Saint-Martin-ès-Vignes (Aube) le 16 janvier 1813, fils d'un sous-préfet d'Arcis sous le gouvernement de juillet, entra à l'École polytechnique en 1834, passa à l'École de Metz et en sortit lieutenant du génie. Envoyé en Algérie, il fit les campagnes de 1839 et de 1840 contre Abd-el-Kader, reentra en France en 1842 et alla en garnison à Arras, où il était capitaine au 2<sup>e</sup> régiment du génie en 1848. Il fut appelé à Paris pour combattre l'insurrection de juin et retourna en Algérie (1849-1852). Il prit part aux campagnes de Crimée (où il se lia avec le général Sausnier), puis d'Italie, devint chef de bataillon au commencement de 1860, fut chargé de l'étude défensive de nos nouvelles frontières en Savoie, et fut envoyé en garnison à Laon en 1866. Lors de la guerre de 1870, il fut versé dans l'armée de Ducrot pendant le premier siège de Paris, et prit part aux combats de Champigny, du Bourget et de Buzoval. Promu colonel pendant le second siège, il devint chef de l'état-major du génie à l'armée de Versailles, et conserva ces fonctions jusqu'à sa mise à la retraite en 1875. Élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube, par 5,585 voix (9,350 votants, 10,939 inscrits), contre 3,854 à M. de Planey, ancien député, il prit place à la gauche républicaine, fit partie de plusieurs commissions chargées de l'étude des lois militaires, prit part aux discussions auxquelles ces lois donnèrent lieu, et fut l'un des 303 députés qui, au 13 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 5,811 voix (10,167 votants, 11,109 inscrits), contre 4,281 à M. de Planey, et le 21 août 1881, par 5,942 voix (7,617 votants, 11,009 inscrits), il continua de siéger à la gauche républicaine, vota avec la majorité gouvernementale, et fut élu sénateur de l'Aube, le 6 janvier 1885, par 417 voix (702 votants). Il prit de nouveau place à gauche, se prononça pour l'expulsion des princes, et vota, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889) pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1851, et officier du 26 décembre 1864.

**THABAUD DE BOIS-LA-REINE** (GUILLAUME), BARON DE SCUIS, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Conseil des Anciens, représentant aux Cent-Jours, né à Neuilly (Indre) le 27 novembre 1755, mort à Châteauroux (Indre) le 11 février 1836, était prévôt de la comté de Châteauroux, au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut nommé administrateur du district, puis du département, et (5 septembre 1792) fut élu député de l'Indre à la Convention, le 2<sup>e</sup> sur 6, par 167 voix (332 votants). Il se prononça, lors du procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple et pour la peine capitale, en disant au 2<sup>e</sup> appel nominal : « Et moi je crois la Convention revêtue de pouvoirs suffisants pour juger Louis. D'ailleurs, dans ces circonstances difficiles, j'aime mieux me charger de la responsabilité, quelle qu'elle soit, que d'envoyer ma patrie à tous les maux que je prévois, si la ratification lui était renvoyée : je dis non. » Et au 3<sup>e</sup> appel : « Je vote pour la peine de mort, parce que je suis intimement convaincu des crimes de Louis ; mais je me réserve de motiver mon opinion pour

déterminer le moment de l'exécution du jugement. » Il opina en outre contre le sursis. Délégué près le camp qui fut formé sous Paris, il n'eut dans la session qu'un rôle parlementaire peu important. Hostile à Robespierre le 8 thermidor, il favorisa ensuite la réaction thermidorienne, fit partie de la commission chargée de poursuivre Joseph Le Bon, et eut une grande part à sa condamnation. Élu, le 21 vendémiaire an IV, député de l'Indre au Conseil des Cinq-Cents par 105 voix (133 votants), il en sortit la même année, obtint du Directoire une place d'administrateur de la loterie nationale, fut élu, le 21 germinal an VI, au Conseil des Anciens, comme député de l'Indre, ne se montra pas hostile au coup d'État de brumaire, reprit son emploi dans l'administration de la loterie jusqu'à la Restauration, et fut nommé baron de l'Empire (18 juin 1809). Pendant les Cent-Jours, Thabaud accepta le mandat de représentant qu'on lui confia, par 47 voix sur 80 votants, le grand collège de l'Indre. La loi d'exil du 12 janvier 1816 contre les régicides le força de quitter la France ; il se retira à Bruxelles. Le 21 décembre 1818, le roi ayant déclaré que la loi du 12 janvier 1816 n'était plus applicable « à ceux des ex-constitutionnels qui n'ont rempli pendant les Cent-Jours de fonctions que dans un intérêt de salubrité publique, d'enseignement ou de charité », Thabaud, qui avait repris son emploi dans la loterie, prétendit bénéficier de cette exception « en raison de la destination charitable d'une partie du produit de cet impôt indirect. » Il obtint en effet un sursis indéfini le 25 mai 1819, et reentra dans son château de Chamousseau (Indre). En juillet suivant, il se vit refuser un port d'armes, le ministre de l'Intérieur ayant trouvé la demande « insuffisamment motivée sur l'étendue des propriétés du réclamant, et le sursis ne s'appliquant qu'à la mesure d'exil, et n'étant qu'une grâce accordée à leurs infirmités et à leur vieillesse, mais non pas à leur ambition » ; il aurait pu ajouter ni à leurs plaisirs. Quoique riche de plus de cinq cent mille francs, Thabaud demanda (26 janvier 1820) à être réintégré dans une pension de 4,000 francs, obtenue en 1815 sur la caisse des retraites de la loterie, comme ancien administrateur ; mais le gouvernement lui répondit par un refus.

**THABAUD-LINETIÈRE** (JEAN-BENOÎT-JOSEPH), député de 1830 à 1837, et de 1846 à 1848, né à Châteauroux (Indre) le 25 février 1786, mort à Issoudun (Indre) le 3 avril 1867, fils du précédent, suivit d'abord la carrière militaire. Sous-lieutenant (23 septembre 1806) au 13<sup>e</sup> régiment de dragons, il fit les campagnes de Prusse (1806), de Pologne (1807), d'Espagne et de Portugal (1808-1810), fut blessé, le 29 mars 1809, à l'affaire d'Oporto, et se retira à Issoudun à la Restauration. Devenu maire de cette ville et conseiller général de l'Indre, il fut, le 3 juillet 1830, élu député de ce département au grand collège, par 77 voix (141 votants, 161 inscrits), contre 57 à M. de Montbel. Il siégea dans la majorité gouvernementale, et fut réélu par le 2<sup>e</sup> collège de l'Indre (Issoudun), le 5 juillet 1831, par 153 voix (157 votants, 199 inscrits), et le 21 juin 1834, par 94 voix (139 votants, 191 inscrits), contre 41 à M. Heurtault du Metz. Il s'associa au vote de toutes les propositions ministérielles, et échoua, le 2 mars 1839, avec 46 voix, contre 133 à l'él. M. Heurtault du Metz. Il revint à la Chambre comme

député d'Issoudun, le 1<sup>er</sup> août 1816, avec 117 voix (229 votants, 262 inscrits) contre 104 A. M. Hourtault du Metz, et opina en faveur du système de Gilzet jusqu'à la révolution de février 1848, qui le rendit à la vie privée.

**THARREAU (PIERRE-JEAN-FRANÇOIS)**, député au Conseil des Anciens, né à Châtillon sur Sèvre (Deux-Sèvres) en 1760 (les registres d'état civil de Châtillon, brûlés pendant la Révolution, ne remontent plus au delà de 1793), mort à Angers (Maine-et-Loire) le 19 mars 1806, fut, avant la Révolution, président de l'élection de Châtillon, et devint en 1791 procureur syndic du district de Bressuire. Candidat à l'Assemblée législative et à la Convention, il n'obtint pas assez de voix pour y siéger, mais il fut élu, le 21 vendémiaire an IV, député des Deux-Sèvres au Conseil des Anciens, par 114 voix sur 176 votants. Son rôle fut des plus effacés. Il vint se fixer à Angers, fut proposé par le préfet, en messidor, puis en thermidor an X, pour les fonctions d'adjoint au maire d'Angers, fut nommé après cette dernière proposition, et mourut trois ans après, à 46 ans.

**THARREAU (FRANÇOIS-CHARLES)**, député au Corps législatif en 1808, né au May (Maine-et-Loire) le 15 janvier 1751, mort à Cholet (Maine-et-Loire) le 19 mars 1829, « fils de Jean-Mathieu Tharreau et d'Anne-Jeanne-Henriette Richard », rempli dans sa ville natale, avant la Révolution, des fonctions municipales. En 1789, il devint membre du directoire du district de Cholet, fut nommé maire de Cholet le 23 prairial an VIII, et conseiller d'arrondissement en l'an XI. Son successeur à la mairie donna le nom de Tharreau au pont sur la traverse de la ville. Elu, le 18 février 1808, par le Sénat conservateur, député de Maine-et-Loire au Corps législatif, il en sortit en 1812. De nouveau maire de Cholet le 25 mai 1821, il donna sa démission en 1826, et mourut peu d'années après. Officier de la Légion d'honneur.

**THAYER (AMÉDÉE-WILLIAMS-GOURCY)**, sénateur du second empire, né à Orléans (Loiret) le 13 août 1799, mort à Paris le 6 juillet 1863, fils d'un Américain venu en France à la Révolution et qui gagna une grosse fortune dans le trafic des biens nationaux, fut reçu avocat en 1822, et épousa la fille du général Bertrand. Après 1830, il fut nommé officier de la garde nationale, maire de Saint-Denis, fonctions qu'il rempli jusqu'en 1843, et fut administrateur d'une société qui avait de grands intérêts en Algérie. Partisan du prince Louis-Napoléon et mêlé aux premières combinaisons bonapartistes, il fit partie, après le coup d'Etat du 2 décembre, de la Commission consultative, et entra au nouveau Sénat impérial le 26 janvier 1852. Colonel, pendant quelques mois, de la 1<sup>re</sup> légion de la garde nationale de Saint-Denis, et conseiller d'arrondissement depuis 1847, il fut promu officier de la Légion d'honneur le 12 août 1863.

**THAYER (EDOUARD-JAMES)**, sénateur du second empire, né à Paris le 19 mai 1802, mort à Fontenay-les-Bris (Seine-et-Oise) le 11 septembre 1859, frère cadet du précédent, entra, en 1822, à l'École polytechnique, refusa à sa sortie un poste dans l'administration, et vécut en dehors de la politique jus qu'à la révolution de février. Il tenta alors vainement

de se faire élire à l'Assemblée constituante, fut mêlé, comme son frère, à la politique bonapartiste, et remplaça, en décembre 1818, Etienne Arago comme directeur général des postes; il occupa ces fonctions jusqu'en 1851. Conseiller d'Etat en service extraordinaire en 1852, il fut nommé sénateur le 31 décembre 1853. Officier de la Légion d'honneur du 23 août 1848.

**THÉALDI (MICHEL-CAJÉTAN)**, député au Corps législatif en 1808, né à Gênes (Italie) le 17 septembre 1762, mort à une date inconnue, propriétaire et négociant dans sa ville natale, fut élu, le 22 février 1806, par le Sénat conservateur, député du département de Gênes au Corps législatif; ce mandat lui fut renouvelé le 3 octobre 1808. Il en sortit en 1812, et ne reparut plus sur la scène politique.

**THÉBAUDIÈRES (PIERRE-ANDRÉ-FRANÇOIS VIAU, CHEVALIER DE)**, député en 1789, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 17 octobre 1751, mort à une date inconnue, fut reçu avocat au parlement. Il devint ensuite substitué du procureur général du roi au conseil supérieur du Cap (île de Saint-Domingue) le 5 août 1773, conseiller au même conseil le 8 octobre 1775, et procureur général du roi le 19 février 1779. Il exerçait encore ces fonctions, lorsqu'il fut élu, le 2 avril 1789, député aux États-Généraux par la colonie de Saint-Domingue. Il prêta le serment du Jeu de paume, fut membre du comité colonial, et donna sa démission le 20 avril 1790. Après avoir vécu dans la retraite sous la Convention et le Directoire, il se rallia au 18 brumaire, fut nommé, le 3 thermidor an X, vice-président du tribunal d'appel au Cap, commissaire du gouvernement près le même tribunal le 26 thermidor an XI, et, le 19 brumaire an XII, agent du gouvernement de Saint-Domingue près les autorités espagnoles de l'île de Cuba. Il rempli ces fonctions jusqu'en février 1805; à cette époque le soulèvement des Espagnols le força de se retirer, après avoir été arrêté et détenu pendant dix jours. Rentré en France, il devint conseiller à la cour impériale d'Orléans le 8 mars 1811, chevalier de la Légion d'honneur le 11 novembre 1814, et fut confirmé dans ce poste par la Restauration le 14 février 1816.

**THELLIER DE PONCHEVILLE (CHARLES LOUIS-ZÉPHIRIN)**, député de 1835 à 1839, né à Valenciennes (Nord) le 13 octobre 1812, fils d'un avocat distingué de Valenciennes, fut reçu docteur en droit à Paris en 1854, débuta brillamment au barreau de sa ville natale, fit partie (1875) du conseil de l'ordre, et devint bâtonnier (1879). Il prit part à la guerre de 1870, comme sous-lieutenant au 4<sup>e</sup> régiment de marche des mobiles du Nord, et fut nommé à la paix conseiller municipal de Valenciennes. Membre de la Société d'agriculture, il fut porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Nord, et fut élu, le 19<sup>e</sup> sur 20, par 161,117 voix (292,696 votants, 343,224 inscrits). Il prit place à droite, parla sur l'agriculture, sur les sucres, les octrois, les livrets d'ouvriers, les délégués mineurs, les caisses de retraite, les accidents du travail, le projet de décentralisation, réclama (février 1886), dans la discussion de la loi sur la liberté des funérailles, le respect des volontés écrites du défunt, se prononça en faveur des surtaxes sur